

## **VOTRE FORMATION PERMIS B**

### **VOTRE INSCRIPTION**

Documents à fournir :

- Photos avec signature numérique conformes pour ANTS (code e-photo)
- Copie recto-verso carte d'identité en cours de validité (si détenteur permis AM / BSR, copie recto-verso de celui-ci)
- Copie ASSR 2<sup>ème</sup> niveau
- Copie attestation de recensement (si plus de 16 ans)
- Copie attestation JAPD (si celle-ci réalisée)
- Copie justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (facture d'eau, téléphonie, internet, avis d'impôts...)
- Copie recto-verso carte d'identité parent, avec attestation sur l'honneur d'hébergement
- 1 enveloppe format A5, avec deux timbres
- Mandat ANTS pour validation dossier (facultatif)
- Fiche de renseignements jointe

### **NOTRE AGENCE – HORAIRES D'OUVERTURE**

CER CORREZE FORMATION, 15 avenue Winston Churchill, 19000 TULLE

05/55/27/25/60      [correzeformation@orange.fr](mailto:correzeformation@orange.fr)

Facebook – [www.correzeformation.com](http://www.correzeformation.com)

Bureau ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 19h ; et le samedi de 9h à 12h

### **L'ÉVALUATION DE CONDUITE**

Une heure d'évaluation pratique est obligatoire au début de votre formation.

Cette heure va permettre de vous situer par rapport au nombre d'heures de formation pratique prévisionnel (en vue d'établir le contrat de formation), en tenant compte de vos aptitudes techniques, de votre expérience, de vos connaissances, de votre compréhension, de votre perception et de votre émotivité.

### **LE CODE DE LA ROUTE (ETG) – HORAIRES D'OUVERTURE**

Livre de code indispensable – 11 thématiques à travailler

Accès professionnel internet en plus du livre et des tests en agence (vivement conseillé pour accompagnement)

Forfait valable 1 an (**attention, ce forfait débute dès votre inscription ; votre signature vous engage dans la formation, et même si, pour quelle que raison que ce soit, vous vous ne venez pas ou peu faire du code dans nos locaux, les montants engagés pour votre forfait code, inscriptions et fournitures (facture initiale) ne vous seront pas remboursés.**

Horaires du code en annexe. Stage code accéléré 3 jours pendant les vacances scolaires, compris dans le forfait code de la route.

### **Mais aussi....**

**Notre agence de Tulle, à la Préfecture, proche du lycée Edmond Perrier, 40 avenue Charles De Gaulle, 05/44/40/07/98** : tests et corrections non-stop avec moniteur, du mardi au vendredi de 14h à 19h ; le samedi de 9h à 12h. **Accès possible à toutes les agences.**

Notre agence à Brive, 17 avenue Pierre Séward, proche du lycée Cabanis : tests et corrections en autonomie tous les matins de 10h à 12h (sauf le lundi) et l'après-midi de 14h à 17h (sauf le samedi) ; avec un enseignant, de 17h à 19h les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; de 14h à 16h les mercredi et samedi (stage de code accéléré – 3 jours – pendant vacances scolaires).

### **L'EXAMEN DU CODE**

Vous êtes régulièrement entre 2 et 6 fautes à l'entraînement : examen en vue

Examen auprès de fournisseurs privés (La Poste ou SGS)

Date d'examen disponible avec peu de délai

Redevance de 30 € que nous payons auprès de l'opérateur

5 fautes maximum pour être reçu ; résultat connu 3 à 5 heures maximum après examen

### **LA CONDUITE**

1 heure d'évaluation pour déterminer le volume d'heures de formation envisagé

20 heures de conduite obligatoires (sauf cas particulier, annulation, suspension, ....)

Heures de conduite sur rendez-vous, du lundi 9h au samedi 17h, suivant disponibilités

Possibilité de vous prendre au lycée, au travail, à domicile (sous réserve éloignement)

**Attention, toute leçon non décommandée 48h à l'avance (sauf cas de force majeure) sera facturée et exigible**

### **L'EXAMEN PRATIQUE**

Vous êtes prêt.... Examen avec inspecteur du permis de conduire.

32 minutes, parcours ville et route, vérifications du véhicule et question sécurité

Résultat connu 48h après l'examen, par l'école de conduite ou sur notre site internet

***ATTENTION : Au moment de votre examen pratique, toutes vos factures doivent être soldées. Si tel n'était pas le cas, vous ne serez pas présenté à l'examen.***

## **LE FINANCIER**

Plusieurs options.....

### Option 1 : paiement à la facture

1<sup>ère</sup> facture comprenant frais d'inscription, fournitures, forfait code

2<sup>ème</sup> facture pour examen code de la route

Factures suivantes, toutes les 5 heures de conduite

Facture examen pratique

### Option 2 : versements d'avance sous forme d'échéancier, régularisation en fin de formation initiale

Vous anticipez vos versements en fonction du montant initial

Vous ajustez en cours de formation

### Option 3 : le permis à 1€

Votre banque, après accord, verse à l'école de conduite une avance sur la formation, dans une limite de 1200 €

Le principe : vous remboursez 1€ par jour, soit 30€ par mois, à votre banque.

Avantages : **prêt sans intérêts**, pour faciliter l'accès au permis de conduire ; vous lissez votre dépense formation

Protection : l'école de conduite a l'obligation de posséder une garantie financière qui vous rembourse en cas de fermeture par exemple

Obligation : si la formation coûte plus de 1200 €, vous devez financer le restant dû (les banques proposent un financement supplémentaire de 300€ sur le même principe)

### **Sur toutes les options :**

***Au moment de l'examen code de la route : l'inscription, les fournitures, le forfait code et la redevance de l'examen doivent être réglés.***

***Au moment de l'examen pratique : votre compte élève doit être soldé***